

Paris prépare la cession du terrain des réservoirs d'eau de Grenelle

22/01/2013

 [Localisation](#)

La cession serait faite en trois lots, dont deux porteraient des logements. La Ville de Paris va d'abord confier à un bureau d'études une mission d'expertise technique et financière du sous-sol et des structures voûtées qui seront conservées. Elles supportent les bassins du réservoir de Grenelle, situé 125 à 125 bis, rue de l'Abbé-Groult à Paris 15ème.

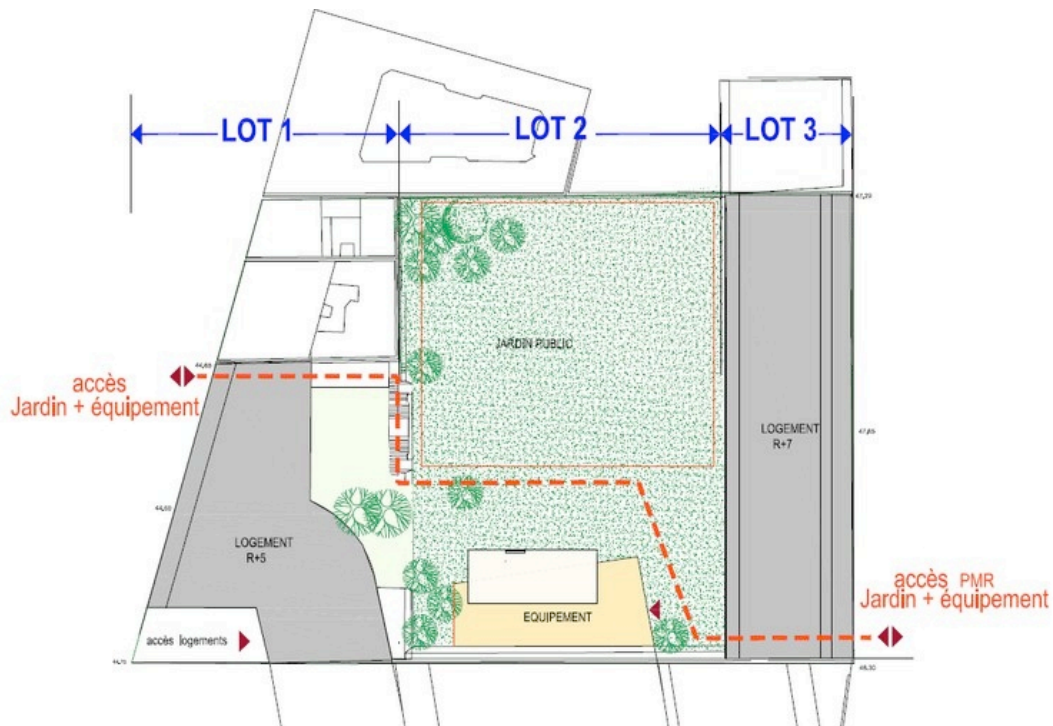
Localisation du site - cliquer pour agrandir plein écran



La Ville envisage de céder le terrain des réservoirs dans le cadre d'une division foncière en trois lots. Le premier sera cédé à un investisseur pour la réalisation d'un programme de logement privé, un deuxième destiné au logement social et maîtrisé sera confié à un bailleur social. Le troisième sera destiné aux équipements projetés en coeur d'îlot sur la structure en voûte et restera à ce titre propriété de la Ville.

Au regard des études de faisabilité déjà établies, il apparaît que la construction des deux programmes de logements serait compatible avec la conservation de la quasi-totalité des ouvrages sur lesquels la réalisation des deux équipements est projetée.

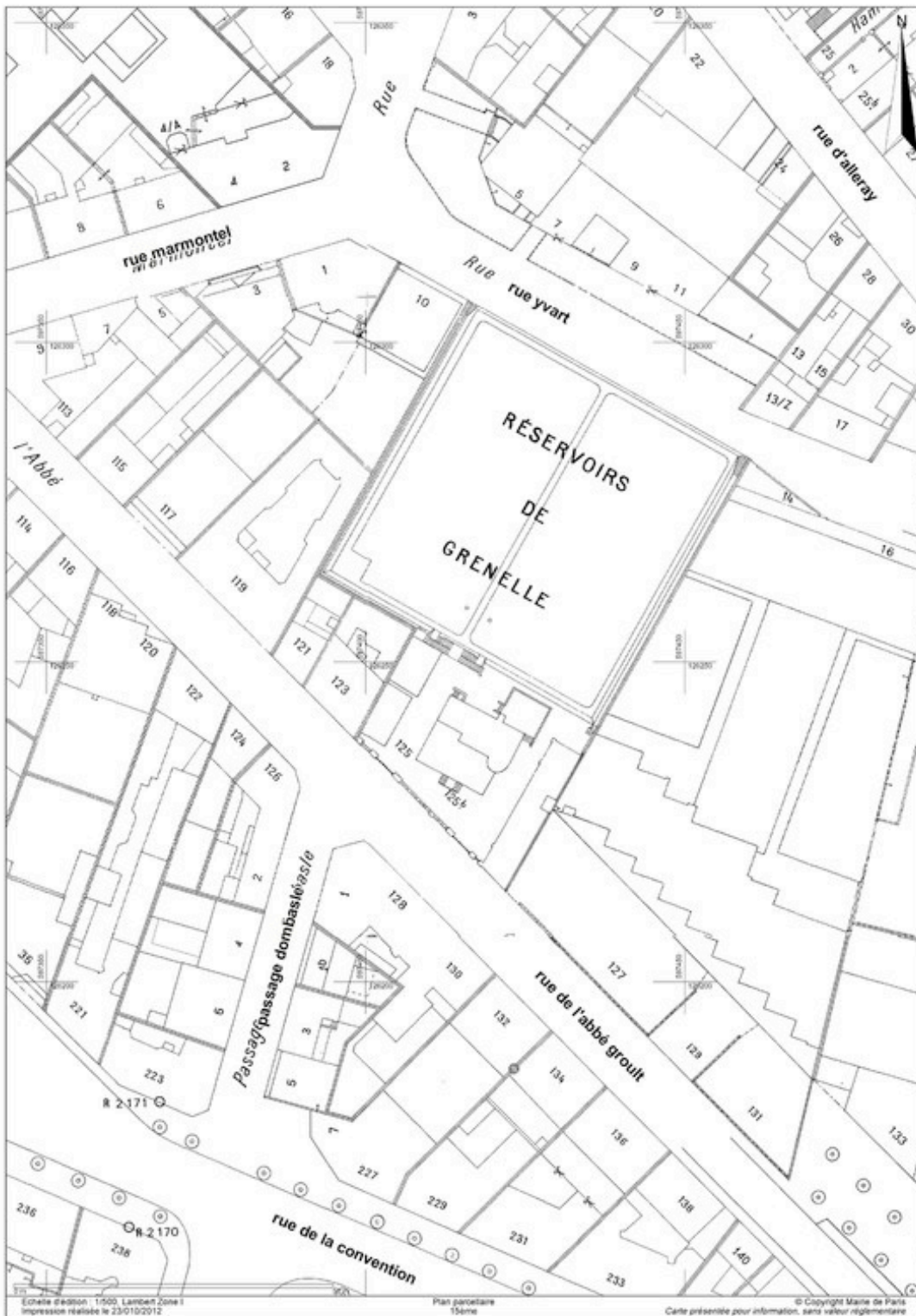
Plan de masse du projet - cliquer pour agrandir



La Ville de Paris projette ainsi la reconversion du réservoir de Grenelle, en vue de la réalisation d'une opération d'ensemble composée d'un programme de logements et d'équipements. Le terrain d'une surface de 3 240 m² est classé en zone de carrières. Il se situe dans un secteur d'habitation dense du 15^{ème} arrondissement.

Réalisé vers 1880, le réservoir d'eau non potable de Grenelle comprend deux bassins à ciel ouvert d'une capacité totale de 6 000 m³. Il occupe près des trois quarts du terrain en sa partie nord. Les bassins, d'une hauteur d'environ 3 mètres, reposent sur une structure en voûtes implantées selon une trame régulière de 5 mètres dégageant une hauteur sous flèche de près de 3 mètres.

Plan parcellaire du site - cliquer pour agrandir



En vue d'un projet de reconversion qui soit cohérent en termes d'intégration paysagère et respectueux des données patrimoniales, environnementales et financières, le maintien de ces ouvrages au caractère historique est recherché. Deux programmes de logements sont projetés à l'alignement des rues de l'Abbé-Groult et Yvart, tandis que l'aménagement d'un équipement petite enfance et d'un jardin est envisagé en partie centrale, sur la dalle des bassins.

Les immeubles bâtis en pleine terre au sud de la parcelle sur la rue de l'Abbé-Groult ne seront pas maintenus.

> [Télécharger l'avis d'appel à candidatures de bureaux d'études](#)